e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 17/09/2026

Agrément des établissements associés au service public de la promotion et de la protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Informations détaillées

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Santé et Action sociale
Sous secteur d'activité	Activités d'hébergement médico-social et social
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	Non disponible
Frais administratif (FCFA)	150000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	5 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	A déterminer
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	150 000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
Structure	Direction de la Protection de l'Enfant
Autorité émettrice	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE)
Situation géographique	Plateau, Rue du Commerce, Immeuble le Général, 4ème étage
Tél.Fixe	+225 27 20 32 42 33
Adresse Mail	info@famille.gouv.ci
Site Internet	https://www.famille.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une copie du Journal Officiel contenant l'extrait de déclaration et une copie des statuts du promoteur s'il s'agit d'une association ;
2. Une copie de la publication de la création dans un journal d'annonce légale et une copie des statuts du promoteur, s'il s'agit d'une société;
3. Une fiche de renseignement indicant la dénomination exacte de l'établissement, son sigle, sa localisation géographique, son adresse, le but de l'institution et son programme de développement, son mode de financement, l'éffectif prévisionnel de l'établissement et les services offerts ;
4. Un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu, un certificat de nationalité, un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois, un curriculum vitae de la personne ou des personnes statutairement habilitée(s) à engager l'association ou la société promotrice ;
5. Une lettre de garantie fournie par un établissement financier;
6. Une copie de l'acte de propriété ou de donation du site devant abriter l'établissement ou un contrat de bail d'une durée d'au moins cinq (05) ans ;
7. Une copie du projet comportant le plan de masse pour les terrains nus;
8. Une copie du registre de commerce et la déclaration de régularité fiscale , s'il y a lieu;
9. Une copie de la quittance attestant du paiement des frais de dossier au Ministère en charge de la protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger